



Mairie d'OLLOIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation au Conseil Municipal : 12 septembre 2025

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN Adjoints ; Claire VOLPI, Jérôme RENOARD, Stéphane BEAL, Robert SERVIER et Vincent BAFFALEUF.

Absents : Valérie BUISSON et Christophe DEMONCHY

Représenté : Pierre LOISEAU a donné pouvoir à Robert SERVIER

Secrétaire : Stéphane BEAL est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 11 juillet 2025

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. Délibération définissant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Mond'Arverne Communauté a sollicité les communes afin que chacune d'entre elles se prononce sur la possibilité de lancement de projets publics autour de ces technologies. Sept sources d'énergies renouvelables sont éligibles pour ces projets.

- Méthanisation
- Éolien
- Bois énergie
- Photovoltaïque au sol
- Photovoltaïque toiture
- Hydroélectricité
- Géothermie

La municipalité ne dispose pas des potentiels techniques ni des capacités financières pour réaliser ce type de projet.

Question : Sommes-nous favorable à la non-proposition de zone d'accélération des énergies renouvelables ?

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

3. Délibération définissant les conditions de mise à disposition du barnum de la commune

Comme évoqué lors des Conseils Municipaux précédents, la région AuRA a offert à la commune un barnum. La commune le mettra à disposition des associations de la commune pour des évènements. Une convention sera signée afin de préciser les règles d'utilisation.

A noter que le prêt aux particuliers n'est pas possible.

Question : validons-nous le modèle de convention de prêt aux associations et le principe du mode de fonctionnement ?

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

4. Point sur le PLUi

L'enquête publique sur le PLUi sera ouverte **du 6 octobre au 7 novembre 2025**. Les habitants de Mond'Arverne pourront :

- Faire leurs remarques pendant cette période aux commissaires enquêteurs ;
- Consulter le projet dans les différentes mairies de la Communauté de Communes ;
- Pour Olloix, la consultation sera possible les mardis et vendredis aux heures d'ouverture du secrétariat ainsi que lors de deux permanences les samedis 11 et 25 octobre de 9h à 12h.
- Le site internet de la commune et de Mond'Arverne Communauté reprennent les détails de l'organisation de l'étude. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres de la commune.

5. Point sur le dossier de l'eau

L'audience à la Cour d'Appel Administrative de Limoges prévue le 17 septembre a été reportée au jeudi 4 décembre 2025 à 14h00.

6. Point sur l'étude Assainissement

Nous avons eu confirmation que l'étude déjà évoquée lors des Conseils précédents sera prise en charge par le département à hauteur de 30% et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à 50%. Les 20% restant seront à notre charge. Une fois les financements versés, la commande auprès du prestataire pourra être faite.

7. Décision modificative

Le projet de rénovation de la voirie est en cours. En raison de difficultés techniques et de la hausse du prix de l'enrobé, la facture finale sera plus élevée que le devis. Le surcout est de 5.000€. Il est proposé de transférer la somme du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 615231	Voiries		5 000,00
023	Virement à la section investissement	5 000,00	
21 / 2151	Réseaux de voirie	5 000,00	
	Total	10 000,00	5 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021	Réseaux de voirie	5 000,00	
	Total	5 000,00	0,00

Décision : validons-nous le transfert de 5000€ du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement ?

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

8. Questions diverses

- Pour des raisons de praticité et d'efficacité, il est demandé aux administrés de se présenter en mairie avant toute demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux. Ceci dans le but d'éviter les erreurs dans les documents à mettre au dossier.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

- Un administré s'est plaint des chats errants dans le bourg. La commune n'étant pas compétente sur le sujet, il est possible de solliciter l'APA (Association Protectrice des Animaux) du département, à GERZAT, qui propose des campagnes de stérilisation.
- Une réunion publique sera organisée le 18 octobre 2025. Plus de détails à venir.
- La locataire du logement « de la Poste » a donné son préavis de départ. Il convient de retrouver un locataire prochainement.
- Un diagnostic financier a été réalisé par les services de la Trésorerie. La situation de la commune a été déclarée bonne.

.....Fin du Conseil.....

Le Maire,

Alain HERITIER

Le secrétaire de séance,

Stéphane BEAL